

Délibération N° 2025.02-08**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil****Séance du 07/04/2025****Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 h se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY
Procuration(s) : Brigitte BOUCHE à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à P. PAGES, Thierry ARENDS à B. COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet	DETR 2025-rénovation de la couverture du centre technique/installation d'une station photovoltaïque : modification du plan de financement
-------	--

Nomenclature	7.8 Fonds de concours
--------------	-----------------------

Rapporteur	Christophe PAL
------------	----------------

M. le Maire rappelle la délibération n° 2024.06-6 du 10/12/2024 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une aide financière des Services d'Etat, au titre de la DETR 2025, sur le projet de **rénovation de la couverture du centre technique/installation d'une station photovoltaïque**.

« La Commune du Monteil souhaite optimiser son bâti pour le préserver, en optimiser également les dépenses énergétiques et le dépolluer chaque fois que des travaux sont envisagés. Pour cela, la Commune étudie depuis plusieurs années les différents scénarios possibles et intéressants à mettre en place pour engager une politique de décarbonation (les bâtiments communaux étant actuellement chauffés au gaz ou fioul), réduire les dépenses grandissantes d'énergie qui pèsent de plus en plus lourd sur son budget de fonctionnement, dépolluer son parc immobilier. Fort de cette analyse, le Conseil Municipal constate que le centre technique, bâtiment construit dans les années 70, dont la toiture de 630 m² est couverte de plaques fibro amiantées, situé plein sud, n'a subi aucune réfection depuis son acquisition. Il est donc envisagé une réfection totale de sa toiture en remplaçant les plaques fibro amiantées par des plaques en bac acier isolé, de renforcer cette toiture pour lui permettre de supporter une station photovoltaïque de 60 kg environ, et ainsi de pouvoir opter pour une mode de production en autoconsommation collective, compte tenu que ce bâtiment présente les meilleures dispositions pour ce type d'installation (surface/exposition). L'énergie ainsi produite serait répartie sur les autres bâtiments communaux situés dans un périmètre défini (2 km), à savoir : la Mairie, la salle communale, l'école, l'église, l'ancien presbytère et tous points lumineux dès l'instant où la consommation est simultanée à la production. Pour accompagner la Commune dans ces travaux, les élus ont retenu AVP Ingénierie pour assurer la maîtrise d'œuvre, compte tenu de la technicité de ce type de travaux ».

Cependant, concernant le projet photovoltaïque, la Commune a choisi de percevoir le prix d'injection du surplus d'électricité sur le réseau grâce à l'obligation d'achat. En conséquence, dans le montant total du projet, le coût de la centrale photovoltaïque sera éligible aux aides de l'Etat. Il convient donc de modifier le plan de financement, actualisé par les montants réels de travaux désormais connus suite aux choix des entreprises.

			ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES PAR FINANCEUR PUBLIC		
		MONTANT HT	DETR 2025	LEADER	AGENC E DE L'EAU
DÉPENSES PRÉVISIONNELLE S	MAÎTRISE D'ŒUVRE	24 750,00 €			
	AVP Ingénierie	16 500,00 €	X		
	AVP Économie	5 250,00 €	X		
	IESTB - Ingénierie Études et Structures	3 000,00 €	X		
	FRAIS ANNEXES	18 900,00 €			
	SOCOTEC - Bureau de contrôle	1 900,00 €	X		
	ENEDIS - Réseau Électricité	17 000,00 €			
	TRAVAUX - Cuve à eau	31 933,92 €			
	EYRAUD (Gros œuvre)	28 957,00 €		X	X
	PEYRARD (Surpresseur)	1 930,00 €		X	X
	CE2D (Électricité)	1 046,92 €		X	X
	TRAVAUX - Toiture & Photovoltaïque	136 410,40 €			
	LOT 1 - P3 Construction (Désamiantage / Réfection toiture)	96 768,40 €	X	X	
	LOT 2 - CHAPUIS Installation photovoltaïque	39 642,00 €			
	TOTAL	211 994,32 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE DETR 2025		123 418,40 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		128 702,32 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE AGENCE DE L'EAU		30 617,00 €			
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	DETR 2025 (Subvention sollicitée 40%)	49 367,36 €			
	LEADER (Subvention sollicitée)	42 822,90 €			
	AGENCE DE L'EAU (Subvention accordée à hauteur de 70 % de la dépense initiale prévue : 30 617,00 € HT) 50 % perçus	21 431,90 €			
	Total des Aides Publiques	113 622,16 €			
	Financement Commune	98 372,16 €			

Considérant qu'il convient de distinguer les travaux éligibles des travaux non-éligibles pour déposer un dossier de DETR sur l'année 2025 (rénovation d'un bâtiment communal), après délibération, le Conseil Municipal :

- **Annule la délibération n° 2024.06-6 du 10/12/2024**
- **Sollicite les aides financières sur la base du plan de financement actualisé ci-dessus**
- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au BP 2025, autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires.**

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance

Paul PAGES

Le Maire

Christophe PAL

